

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°58-2024-071

PUBLIÉ LE 28 MARS 2024

# Sommaire

## **PREFECTURE DE LA NIEVRE / DIPIM-PE-ICPE**

58-2024-03-28-00001 - Arrêté portant renouvellement des membres de la commission départementale de surendettement des particuliers (4 pages)

Page 3

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2024-03-28-00001

Arrêté portant renouvellement des membres de  
la commission départementale de  
surendettement des particuliers

{signataire}



# PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## DIRECTION DU PILOTAGE INTERMINISTÉRIEL

Tél : 03 86 60 71 43

N° 58-2024-03-

### ARRÊTÉ portant renouvellement des membres de la commission départementale de surendettement des particuliers

LE PRÉFET DE LA NIÈVRE  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code de la consommation,

**VU** l'ordonnance n° 2016-301 du 14 mars 2016 relative à la partie législative du code de la consommation, notamment ses articles L712-1 à L712-9 ;

**VU** le décret n° 2016-884 du 29 juin 2016 relatif à la partie réglementaire du code de la consommation, notamment ses articles R712-1 à R712-12 ;

**VU** le décret du 27 avril 2023 portant nomination de M. Ludovic PIERRAT en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre ;

**VU** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Michaël GALY en qualité de Préfet de la Nièvre ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 58-2023-08-21-00013 du 21 août 2023 portant délégation de signature à M. Ludovic PIERRAT, Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1er** : La composition de la commission départementale de surendettement des particuliers, dont le siège est situé 7 bis rue du 13ème de ligne, à Nevers, est fixée ainsi qu'il suit :

- le Préfet, Président, représenté en cas d'empêchement par sa déléguée, Mme Sarah GRIZARD, Directrice départementale adjointe de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de la Nièvre, en charge du Pôle Emploi Solidarités,
- la Directrice départementale des Finances Publiques, Vice-Présidente, représentée en cas d'empêchement par son délégué, M. Pascal MORIN, Inspecteur principal des Finances Publiques, adjoint au responsable du Pôle Animation du Réseau à la Direction départementale des Finances Publiques de la Nièvre,
- le représentant local de la Banque de France qui assure le secrétariat de la commission.

.../...

Préfecture de la Nièvre  
Tél. 03 86 60 70 80  
Courriel : courrier@nievre.pref.gouv.fr

**Personnes représentant l'association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (AFECEI) :**

- Titulaire :** M. Thierry PREAU  
Responsable des engagements aux professionnels, particuliers et agriculteurs  
Crédit Agricole  
2 route de Paris  
« Les Commailles »  
58642 VARENNES-VAUZELLES CEDEX
- Suppléant :** M. Jean-Charles GIMENEZ  
Directeur de groupe  
Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté  
4 Place Carnot  
BP 10104  
58001 NEVERS CEDEX

**Personnes représentant les associations familiales ou de consommateurs :**

- Titulaire :** Mme Danièle FOURNIER  
Représentant la Confédération du Logement et du Cadre de Vie (UD CLCV)  
Fédération de la Nièvre  
Maison des Eduens – Bureau n° 10  
Allée des Droits de l'Enfant  
58000 NEVERS
- Suppléant :** M. Cyril HALLIER  
Représentant l'UFC Que Choisir de la Nièvre  
Maison des Eduens – Bureau n° 2  
Allée des Droits de l'Enfant  
58000 NEVERS

**Personnes justifiant d'une expérience dans le domaine de l'économie sociale et familiale :**

- Titulaire :** Mme Carole CRENO  
Travailleur social  
Représentant la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Nièvre  
83, rue des Chauvelles  
58013 NEVERS
- Suppléant :** M. Patrick FREBAULT  
Représentant l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) de la Nièvre  
47 Bvd du Pré Plantin - CS 10708  
58027 NEVERS CEDEX

**Personnes justifiant d'un diplôme et d'une expérience dans le domaine juridique :**

- Titulaire :** Maître Isabelle PONCET-PERE  
Commissaire de Justice  
[huissiers-nievre@actesconseils.fr](mailto:huissiers-nievre@actesconseils.fr)
- Suppléant:** M. Guillaume de BRONDEAU  
Ancien Avocat  
[guillaume.de-brondeau@orange.fr](mailto:guillaume.de-brondeau@orange.fr)

Préfecture de la Nièvre  
Tél. 03 86 60 70 80  
Courriel : [courrier@nievre.pref.gouv.fr](mailto:courrier@nievre.pref.gouv.fr)

**ARTICLE 2** : Les membres de la commission sont nommés pour une durée de deux ans renouvelable. En cas d'absence d'une de ces personnes et de son suppléant sans motif légitime à trois séances consécutives de la commission, il est mis fin à leur mandat avant l'expiration de la période de deux ans puis procédé à leur remplacement.

**ARTICLE 3** : La liste des membres de la commission est affichée dans les locaux du secrétariat de la commission et sera accessible sur le site internet de la Banque de France.

**ARTICLE 4** : La commission ne peut valablement se réunir que si au moins quatre de ses sept membres sont présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du Président est prépondérante.

En l'absence du Préfet et de la Directrice départementale des Finances publiques, la commission est présidée par la déléguée du Préfet. En l'absence de celle-ci, elle est présidée par le délégué de la Directrice départementale des Finances Publiques.

Les autres règles applicables au fonctionnement de la commission sont fixées par son règlement intérieur. Celui-ci est affiché dans les locaux du secrétariat de la commission et est accessible sur le site internet de la Banque de France.

**ARTICLE 5** : L'arrêté préfectoral n° 58-2021-12-02-00002 du 2 décembre 2021, modifié, portant renouvellement des membres de la commission départementale de surendettement des particuliers, et l'arrêté n° 58-2024-01-16-00001 du 16 janvier 2024 le prorogeant, sont abrogés.

**ARTICLE 6** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon – 22 rue d'Assas – BP 61 616 – 21016 DIJON Cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication.

Le Tribunal Administratif peut également être saisi d'un recours déposé via l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 7** : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture et dont copie sera adressée à chacun des membres.

Fait à Nevers, le **28 MARS 2024**

Le Préfet,  
pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire Général,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Ludovic PIERRAT', is written over a circular stamp or seal.

Ludovic PIERRAT

5 8 MAR 2024